



## **REGLEMENT 2025**

### **39<sup>ème</sup> Rallye National des Côtes du Tarn**

### **MODERNE**

**28 Février, 1 et 2 Mars 2025**

### **ECURIE DES 2 RIVES**

53 avenue Jean Bérenguier - 81800 COUFFOULEUX

Tel : 07.82.65.12.06

E-mail : [ecuriedes2rives@gmail.com](mailto:ecuriedes2rives@gmail.com)

Site : [www.rallyedescotesdutarn.com](http://www.rallyedescotesdutarn.com)

# SOMMAIRE

<b><u>Programme du Rallye</u></b>	Page 3
<b><u>Liste des adresses</u></b>	Page 4
<b><u>Article 1P – Organisation</u></b>	
Définition	Page 6
Comité d'organisation	Page 7
Secrétariat du Rallye	Page 8
1.1P : Officiels du Rallye	Page 9
1.2P : Eligibilité	Page 10
1.3P : Vérifications	Page 10
<b><u>Article 2P – Assurances</u></b>	Page 11
<b><u>Article 3P – Concurrents et pilotes</u></b>	
3.1P : Demande d'engagement – inscriptions	Page 11
3.1.10P : Concurrents admis	Page 11
3.1.11P : Droits d'engagements	Page 12
3.2P : Les Equipages	Page 12
3.3P : Ordre de départ- Plaques - Numéros	Page 12
<b><u>Article 4 – Voitures et équipements</u></b>	
4.3P : Assistance	Page 12
4.9P : Géolocalisation	Page 12
<b><u>Article 5 – Identification des Voitures et Publicité</u></b>	
<b><u>Article 6 – Site et infrastructure</u></b>	
6.1P : Description	Page 14
6.2P : Reconnaissances	Page 14
6.2.1P : Nombre de passages	Page 15
<b><u>Article 7 – Déroulement du Rallye</u></b>	
7.5.20P : Séances d'essais	Page 15
7.6P : Parcs fermés	Page 15
<b><u>Article 8 – Réclamations – Appels</u></b>	Page 16
<b><u>Article 9 – Classements</u></b>	Page 16
<b><u>Article 10 – Prix – Coupes</u></b>	Page 16
<b><u>ANNEXES</u></b>	
<b><u>Itinéraire Horaires 1<sup>ère</sup> Etape</u></b>	
<b><u>Itinéraire Horaires 2<sup>ème</sup> Etape</u></b>	

## PROGRAMME – HORAIRES

### **Jeudi 2 Janvier 2025**

Parution du règlement. Ouverture des engagements.

### **Lundi 17 Février 2025**

Clôture des engagements.

### **Samedi 22 Février, Dimanche 23 Février 2025 de 8h00 à 12H00 :**

Vérifications administratives préliminaires à la salle de réception de VINOVALIE  
Route d'Albi 81800 RABASTENS

### **Jeudi 27 Février et Vendredi 28 Février 2025 de 8h00 à 12h00**

Vérifications administratives préliminaires à la salle de réception de VINOVALIE  
Route d'Albi 81800 RABASTENS

### **Reconnaitances :**

**Le samedi 22 Février et dimanche 23 Février :**

8h à 12h et 14h à 18h

**Le jeudi 27 Février et vendredi 28 Février :**

de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

### **Samedi 1 Mars 2025**

**A partir de 10 h :** Accueil des officiels – Salle de Réception VINOVALIE -Route d'Albi -  
81800 RABASTENS

**De 7h30 à 12h00 :** Vérifications Techniques : Auto Sport Promotion ASP- 4 Plaine de  
Fongrave -81800 RABASTENS (Suivant horaire de convocation).

**11h00 :** Première réunion du Collège (modernes) des Commissaires Sportifs à l'Hôtel de Ville  
de Rabastens (salle Occitane)

**13h00 :** Publication de la liste des concurrents autorisés (Modernes) à prendre le départ et  
publication de l'ordre de départ de la 1<sup>ère</sup> étape

**Heure de départ** du 1<sup>er</sup> concurrent Moderne du parc fermé –Les Promenades- 81310 LISLE  
sur TARN : Heure de départ du 1<sup>er</sup> VHC- 14h30

**Heure d'arrivée** du 1<sup>er</sup> concurrent Moderne au parc fermé – Les Promenades- 81310 LISLE  
sur TARN : Heure d'arrivée du 1<sup>er</sup> VHC – 22H25

**01h00 :** Affichage du classement partiel à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape. Publication des heures et  
ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> étape.

### **Dimanche 2 Mars 2025**

**Heure de départ** du 1<sup>er</sup> concurrent Moderne du parc fermé – Les Promenades- 81310 LISLE  
Sur TARN : Heure de départ du 1<sup>er</sup> VHC - 7h45

**Heure d'arrivée** du 1<sup>er</sup> concurrent Moderne au parc fermé –Les Promenades- 81310 LISLE  
sur TARN : Heure d'arrivée du 1<sup>er</sup> VHC- 16h12

Le classement final provisoire sera disponible sur l'application **SPORTITY (Mot de passe :  
CDT2025)** au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH.

**Remise des Prix :** Elle aura lieu au fur et à mesure de l'arrivée de chaque équipage sur le  
podium d'arrivée

**Vérifications Finales :**

Garage Fauroux

8 Quai Pasteur- 81310 LISLE SUR TARN

Tarif Horaire de la Main d'œuvre : 60€ TTC

## **LISTE DES ADRESSES**

**Organisateur Technique :**

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 Couffouleux.

**Tel : 05 63 33 84 81**

**E-mail : [ecuriedes2rives@gmail.com](mailto:ecuriedes2rives@gmail.com) Site : [www.rallyedescotesdutarn.com](http://www.rallyedescotesdutarn.com)**

**Mise à disposition du Road- Book :**

Le Road Book sera mis en à disposition lors des pré-vérifications administratives soit à partir du Samedi 22 Février 2025

Plus d'information sur [www.rallyedescotesdutarn.com](http://www.rallyedescotesdutarn.com)

**Vérifications Techniques**

Samedi 1er Mars de 7h30 à 12h00 : Auto Sport Promotion ASP- 4 Plaine de Fongrave- 81800 RABASTENS

**Accueil des officiels :**

Salle de Réception de VINOVALIE – Route d'Albi – 81800 RABASTENS

**P.C du Rallye :**

Hôtel de Ville de RABASTENS – Salle Paul NEVILLE

**Salle de Presse :**

Hôtel de Ville de RABASTENS

**Accueil des commissaires :**

Salle de Réception de VINOVALIE- 81800 RABASTENS

**Parc de déchargement des remorques**

Parc de déchargement remorque : Zone d'Activité de Fongrave – 81800 (Voir plan fourni avec la convocation).

**Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre(s) lieu(s).**

**Parc Assistance** : 4 zones dans la ville de RABASTENS( Les promenades, place Saint Michel, Parking Collège Gambetta, parking du covoiturage ) seront dédiées au parc d'assistance. Un plan sera disponible sur SPORTITY . Ouverture le samedi 1 Mars à partir de 14h.

**Heure de mise en place du parc de départ :**

Samedi 1 Mars : 6h30

Dimanche 2 Mars : 6h30

**Heure limite d'entrée dans le parc de départ** :10 minutes avant l'heure de départ

**Parc remorques OBLIGATOIRE NON GARDE** sera mis en place : PAUSE FERMIERE – Zone d'Activité de Fongrave 81800 RABASTENS

**Affichage officiel :**

La communication générale et individuelle se fera par voie électronique. Les documents officiels seront consultables sur l'application SPORTITY (téléchargeable gratuitement pour les appareils IOS sur Appelstore et pour les appareils Android sur Google Play). Le Mot de Passe est : **CDT2025**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

**Définition**

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais organise en qualité d'organisateur administratif , sous réserve de l'approbation de l'autorité préfectorale , les 28 Février,1 et 2 Mars 2025 :

**Le 39ème RALLYE NATIONAL DES COTES DU TARN**

L'organisateur technique est l'Ecurie des 2 Rives dont l'adresse est : 53 Avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA . Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA en date du **20/12/2024** sous le Numéro **37**

**Comité d'organisation :**

## COMITE D'HONNEUR

Mr Laurent BUCHAILLAT	Préfet du Tarn
Mme. Carole DELGA	Présidente de la Région Occitanie
M. Christophe RAMOND	Président du Conseil Départemental
Mme. Karine ERODI	Député de la 2ème circonscription du Tarn
M. Pierre GOSSELIN	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. Michel VERGNES	Président de la Ligue du Sport Auto Occitanie -Pyrénées
Mmes Amina SOULE et Myriam PUECH	Co présidentes de l'ASA du Vignoble Tarnais
M. Alain MARY	Président du C.O.D.E.S.A
M. Paul SALVADOR	Vice-Président du Conseil Départemental, Président de la communauté d'Agglomération Gaillac - Graulhet, Maire de Castelnau de Montmiral
Mme. Maryline LHERM	V.C Présidente Départementale du Conseil Départemental – Maire de Lisle sur Tarn- Vice-présidente de la C.A.G.G
Mr Gilles TURLAN	Conseiller Départemental – Maire de GIROUSSENS
M. Nicolas GERAUD	Maire de RABASTENS - Vice-Président de la C.A.G.G
M. Olivier DAMEZ	Maire de COUFFOULEUX Vice-Président de la C.A.G.C
Mme Martine SOUQUET	Maire de GAILLAC -Vice-Présidente de la C.A.G.G
Mme Marie GRANEL	Maire de TAURIAC
Mme Elisabeth LOYER	Maire de MONTVALEN
M. Patrick LAGASSE	Maire de BROZE

## COMITE D'ORGANISATION :

Co – Présidents	Anthony POUGET
Vice-présidents	Jean-Bernard VAYSSIERE Éric FAVREAU Alexandre HERMET
Secrétaire	Bernard MONFRAIS
Secrétaire Adjointe	Elodie LEBA
Trésorière	Chantal FAVREAU
Responsables Communication- Attaché de Presse	Éric LAURENS Richard MOLINIER
Responsable des Officiels	Éric LAURENS
Responsables des Commissaires	Philippe MAYERAS

Responsable des Engagements	Alexandre HERMET
Responsable V.I.P	Jean Paul FABRE Colette BELLEGARDE- MARY
Responsable RTS	Audrey HERRERO

#### SECRETARIAT DU RALLYE :

**Jusqu’au Jeudi 27 Février 2025 à 23H59**, le secrétariat du rallye sera situé à l’adresse suivante :

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 COUFFOULEUX.

**Tel** : 05 63 33 84 81

**E-mail** : [ecuriedes2rives@gmail.com](mailto:ecuriedes2rives@gmail.com) **Site** : [www.rallydescotesdutarn.com](http://www.rallydescotesdutarn.com)

**Du Vendredi 28 Février 2025 à 00h00 au Dimanche 2 Mars 2025 18H00**, le secrétariat du rallye sera situé à l’adresse suivante :

P.C du Rallye – Hôtel de Ville de RABASTENS – Salle Paul Neville

#### Tableaux officiels d’Affichage

Le tableau officiel d’affichage sera numérique et à consulter sur l’application SPORTITY-  
Mot de Passe : **RDC2025**

#### 1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA	En cours	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M DECARPENTRIE	3433
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	M VERGNES	1740
	G.FOURNIER	131394
Directrice de Course	E ROL	40773
Directeur de Course Adjoint VHC et Nouveau Départ	J. DAUBIGNE	6560

Adjoints à la D.C	Y ESCLOUPE S ROL	76046 44492
Relations Concurrents Responsable Moderne	M. PUECH A.L PORTAL	113568 155690
Responsable des Commissaires Techniques	A FOURMENT	6222
Commissaires Techniques Commissaire Technique Nouveau Départ	B. SANGLA A. PINHO M.CERDAN	8230 10062 19463
Commissaire Technique Stagiaire	P. PEREIRA	17483
Directeurs de course délégués aux E. S	J. ETIENNE A. SALAVILLE	17167 2016403
Directeur de course délégué au Shake Down	Y. ESCLOUPE	76046
Commissaire Sportif au départ d'E.S	JM LIGON M.AMICO	307439 160465
Responsable des Parcs	Marcel CABROL Philippe BADOU	14590 279999
Médecin Responsable	M.ELRAKAAWI	149435
Responsable des Classements Modernes -VHC	CHRONOLIVE	
Responsable Chronos	O. GAUBERT	7238
Chargé de la vérification de la Publicité	A. MARY	4611
Juges de Faits Juges de Faits	S. ROUANET C.ROUANET	296840 298583
Attaché de Presse et relations avec le speaker	E. LAURENS	133555
Responsable des commissaires	P. MAYERAS	317172



Responsable des Officiels	E LAURENS	133555
Voiture Info	En cours	
Speaker	V.DOUGADOS	329296
DC Véhicule BBR	B. GALARD	4608
Véhicule Autorité	P. MARTY	9699
DC Véhicule 000	En cours	
DC Véhicule 00	En cours	
Véhicule 0 Moderne	En cours	
Véhicule 0 VHC	En cours	
Véhicule 0 Régularité	En cours	
Véhicule Damier	F. VERGNES	57541

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 39ème Rallye National des Côtes du Tarn compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes **2025, coefficient 4**
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées coefficient 2
- Le Challenge de l'ASA Route d'Argent 2025
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées
- Le Challenge « Rallye Pour les Filles »

Le rallye des Côtes du Tarn est inscrit en PEA

### 1.3P. VERIFICATIONS

#### **Avant le départ :**

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une heure de convocation pour les vérifications techniques qui auront lieu le Samedi 1 Mars 2025.

L'accueil des équipages avec leurs remorques sera effectué, obligatoirement, sur le PARKING suivant :

- Zone d'Activité de Fongrave 81800 RABASTENS le Samedi 1 Mars à **partir de 7h** (voir plan avec convocation)

**Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre lieu**

● **Administratives préliminaires** :

**Samedi 22 Février, Dimanche 23 Février 2025** : de 8h00 à 12h00 Salle de réception  
VINOVALIE- Route d'Albi -81800 RABASTENS

**Jeudi 27 Février et Vendredi 28 Février 2025** : de 8h à 12h00 : Salle de Réception  
VINOVALIE- Route d'Albi- 81800 RABASTENS

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

**Permis de conduire Pilote et Copilote en cours de validité**

**Licences Pilote et Copilote de l'année en cours**

**Photocopie 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture**

**Passeport Technique du véhicule de compétition**

De plus ils recevront les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portière, plaques rallye, plaque immatriculation)

● **Techniques** :

**Samedi 1 Mars de 7h30 à 12h00** : Auto Sport Promotion -ASP- 4 Plaine de Fongrave 81800  
RABASTENS (suivant horaire de convocation)

**Parc remorques OBLIGATOIRE NON GARDE** sera mis en place sur la Parking de la  
PAUSE FERMIERE – Zone de Fongrave- 81800 RABASTENS (Voir plan fourni avec la  
convocation).

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

Dès parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçues à l'adresse suivante :

**Alexandre HERMET**

**13, rue du Pastel**  
**81150 MARSSAC-SUR-TARN**  
**Tél : 06.27.67.60.93**  
**Mail : [alexandrehermet@hotmail.com](mailto:alexandrehermet@hotmail.com)**

Clôture des engagements lundi 17/02/2025 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

### **3.1.10P – CONCURRENTS ADMIS**

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre d'engagés maximum pour les 4 rallyes est fixé à **130**. Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

### **3.1.11P – DROITS D'ENGAGEMENT**

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- **395 €** avec publicité obligatoire + **40€** pour le système de géolocalisation
- **790 €** sans publicité obligatoire (x2) + **40€** pour le système de géolocalisation

Les moyens de paiement sont soit par chèque ou par virement avec les coordonnées bancaires suivantes :

IBAN : FR76 1120 6200 0887 1839 7810 036

BIC : AGRIFRPP812

Une réduction de 30€ sera accordée aux équipages entièrement composés de licenciés à l'ASA du Vignoble Tarnais. (Si un seul membre dans l'auto : 15€)

D'autre part une réduction sera accordée aux équipages inscrits au challenge du « Rallye pour les filles » comme suit :

- 30€ pour les équipages 100% féminin
- 15€ de réduction pour toute féminine inscrite au rallye

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

Du montant des droits d'engagement

De l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.

Les engagements par télécopie ou par mail ne sont pas pris en compte.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter les règlements applicables à ce rallye.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande parvienne par courrier à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition, et de
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications techniques.

Passé ce délai les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P – ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance est strictement interdite hors des parcs réservés à cet effet.

**TOUTE INFRACTION ENTRAINERA LA MISE HORS COURSE.**

**Des places numérotées seront attribuées** par concurrent, **un seul véhicule d'assistance** sera admis à pénétrer dans les parcs d'assistance. Ce véhicule sera matérialisé par un macaron, impérativement collé de manière visible, sur le pare-brise, et fourni lors des vérifications administratives. Toute infraction à cette règle pourra entraîner l'exclusion du concurrent concerné.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche étanche de protection et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance

### 4.9 P GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation, ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution, seront distribués lors de la remise du roadbook. Une caution de 200 €( à l'ordre de Géochrono) sera demandée à chaque concurrent. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...), la caution pourra être conservée, partiellement ou en totalité, après vérification par le distributeur.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye Les instructions d'installation sont également disponibles Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation dès la remise du kit (pour les reconnaissances), et lors des vérifications technique avant le rallye .

Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son Système de géolocalisation pendant toute la durée du rallye.

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1.1. P – IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

### 5.2. P PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6. 1P – DESCRIPTION

Le 39ème Rallye National des Côtes du Tarn présente un parcours de 318,50 Kms comportant 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 124,65 Km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

1<sup>ère</sup> Etape :

E.S « RABASTENS/ CAVALADE » 10,60 km à faire 3 fois

E.S « MONTAIGUT/LISLE SUR TARN » 9.30 km à faire 3 fois

2<sup>ème</sup> Etape

E.S « RABASTENS/Les AUZERALS » 12.5 km à faire 3 fois

E.S « MONTVALEN/TAURIAC/MONTVALEN » 9.15 km à faire 3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute. L'heure officielle du Rallye sera celle de l'horloge atomique dont l'accès vous sera communiqué ultérieurement

Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book

### 6.2P – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**Le samedi 22 Février et dimanche 23 Février :**

8h à 12h et de 14h et 18h

**Le jeudi 27 Février et vendredi 28 Février :**

de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

### **6.2.1P NOMBRES DE PASSAGES**

Le nombre de passages est limité à **3 par E.S maximum**, des contrôles seront effectués.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

Un autocollant obligatoire avec la mention « **reconnaissance** » et un **numéro d'ordre**, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise sera distribué le jour des vérifications préliminaires..

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

Conforme au règlement standard FFSA

### **7.5.20.P – SEANCE D'ESSAI**

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le **vendredi 27 Février 2025 de 14h00 à 18h (réservation avec la feuille d'engagement)** et au plus tard lors de la récupération du Carnet d'itinéraire. **Les frais de participation sont fixés à 60 euros (Paiement différent de celui de l'engagement). Nombre de concurrents acceptés est de 50 maximums.**

Au départ de la séance d'essais, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages

Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien licencié nominativement désigné et après accord du Directeur de course de la base d'essai. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

**Le parc de déchargement et d'assistance se feront sur les parkings du Groupe SURPLUS RECYCLAGE - 205 Avenue Gustave EIFFEL – Z.I Mas de Rest – 81600 GAILLAC. Tout essai privé est INTERDIT à partir du 2 Février jusqu'au 2 Mars 2025 même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes Tarnaises**

### **7.6P – PARC FERMÉ**

Conforme au règlement standard FFSA avec les particularités suivantes :

#### **Liste des Parcs Fermés :**

- Les Promenades 81310 LISLE SUR TARN : Samedi 1<sup>er</sup> Mars 2025 jusqu'au départ de la 1<sup>ère</sup> étape

Arrivée de la 1<sup>ère</sup> Etape jusqu'au Départ de la 2<sup>ème</sup> Etape le Dimanche 2 Mars 2025 et arrivée du Rallye jusqu'à l'affichage du classement officiel définitif.

- **Pointage en avance autorisé** au CH 6A – Fin de la 1<sup>ère</sup> Etape, et au CH 12A : Fin De l'épreuve.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

Il n'y a pas de dotation en prix.

Tous les équipages ayant terminé le Rallye seront récompensés.

### **REMISE DES RECOMPENSES**

La remise des récompenses de la Finale aura lieu le Dimanche 2 Mars 2025 à l'arrivée sur les Promenades – 81310 LISLE SUR TARN